

Delangle (16..-16.. ; actif en 1643). Procès verbal de M. le pénitencier d'Évreux : de ce qui luy est arrivé dans la prison, interrogeant et consolant Magdeleine Bavent, magicienne, à une heureuse conversion et repentance. 1975.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

PROCE'S VERBAL DE M^r
le Penitentier d'Evreux, de ce qui
luy est arrivé dans la prison, inter-
rogeant & consolant Magdeleine
Bavent, Magicienne à vne heu-
reuse Conversion & repentance.

MAgdeleine Bavent dite de la Resurrection, nous a dit, qu'elle desiroit nous declarer ce qui luy estoit arriué du depuis qu'elle estoit dedans le cachot de cette prison, qui deux iours après qu'elle fut arriué icy: Le Diable Dagon estoit venu à elle en vne forme bien horrible, sçavoir, la moitié du corps de la partie d'en haut en homme, ayant les cheueux leuez comme des cornes & estincelans, le visage fort noir, & aux deux coudes deux couëttes de poil noir, enuiron vn demipied de long chanvre, & tout nud, & la partie d'en-bas dudit Diable estoit d'une beste comme d'un serpent tors & fort noir, sans poil ny apparence de parties honteuses & sans lumiere, sinon celle qui sortoit de ses yeux, lequel luy dit, qu'elle estoit la bien-venue là, & que les autres Diables luy auoient tramé cette besongne là, par laquelle il deuoit la solliciter, & qu'il apportoit de la liqueur à prendre & que si elle ne la vouloit prendre d'amitié qu'il luy feroit prendre de force, auquel elle résista grandement: Et quand il vid celà avec ses compagnons, il la prit luy tenant la bouche vers haut, & de force luy firent aller, & comme elle l'aualloit d'autres Diables avec leurs griffes par dehors luy tenoient la gorge, en fin elle l'aualla avec grande peine. Cette liqueur estoit aucunement endurcie quand elle l'aualla, elle estoit de couleur comme verte brune, & quand elle l'eut auallée il la quitta & ses compagnons luy disant, que le Penitentier alloit venir pour sa Confession generale, mais que ce qu'elle auoit pris

estoit pour la faire mourir auparauāt, & que son ambition estoit d'auoir son ame, ce qui la fit malade, & fut du depuis 8. iours sans manger ny rien prendre, ne sçachant au vray si c'estoit pour la nourrir ou non. Estant arriué le leudi au soir au cachot, elle croid que cela luy fut donné le iour ensuiuant: Et dès l'heure que cela luy fut donné par Dagon elle tomba malade, & tous les iours ledit Dagon la visitoit jusques au iour de la renonciation qu'elle a fait entre nos mains, qui fut à l'issie de la Confession generale; lequel luy disoit, qu'il estoit là pour empescher qu'elle ne fit sa Confession, & changea souuent de forme, mais neantmoins Diabolique. Elle se souuint que le Dimanche suiuant, ie la vins voir au cachot pour la disposer à la Confession, & lors que ie fus party d'avec elle Dagon & ses compagnons estoient venus à elle luy disans, qu'ils ne demeureroient point de delà luy ny sa troupe, pour empescher qu'elle ne se confessast des pechez les plus grâds qui pouuoient seruir à damner son ame: Et sont lesdits Diabes au nombre de huit avec Dagon, se mirent dans son lit avec elle, & se tindrent là iusques après sa Confession qui fut faite le soir & la renonciation; Pendant lequel temps ils luy rapportoiēt les pechez les plus grands qu'elle eust commis, luy faisans voir que sa Confession seroit inutile, & qu'ils auoient vne obligation signée de son sang. Dagon estoit en forme de beste hideuse, debout contre les ais de sa main gauche, vis à-vis de moy, & les autres Diabes estoient à l'entour d'elle & sur ses espales elle estant couchée, ayant les petits Diabes des formes d'hommes, dont les vns auoient des griffes, des ailles: & des crochets, & la teste en forme de celles de petits lyons, & les autres auoient des formes fort approchantes d'icelles, lesquels Diabes demurerent avec elle iusques à mon arriué, sur les quatre heures du soir, où comme ie commēçois à luy faire faire sa Confession generale: Six Diabes tous nouveaux, arriuerent & se meirent à l'entour de moy, les vns faisans des grimasses derriere moy, comme s'ils eussent voulu me deuorer, & les autres des menaces: Ce qu'elle n'osa me dire de peur d'estre troublée dans sa Confession, & qu'elle me celast des pechez, de peur de rendre sa Confession nulle: Outre aussi qu'elle estoit aussi diuertie partie par l'apparition de Dagon qui lui monstroit des parties honteuses, qui la destour-

uoient & luy donnoient du trouble dedans l'esprit, sans qu'elle eust aucune esmotion charnelle, bien que ces parties honteuses luy eussent paru comme celles d'un homme, elle sçait bien que de six Diabes qui m'environnoient, il y en auoit vn qui estoit fait comme vn chien noir, & les autres comme des petits Lyons, & les autres comme Diablotins avec griffes & ailles qui me couuroient la face, lors que ie l'informois de quelque point important pour son salut, elle se souuient que Dagon qui estoit contre la paroy, regardoit les Diabes d'entour de moy, avec menaces contre moy, elle dit que ce fut elle qui prononça de bon cœur & de bonne ame & de bonne affection la renonciation que i'escris pour lors dont les Diabes enrageoient, faisant de grands tintamarres à l'entour d'elle, & elle regardoit vers moy, si ie ne les entendois pas, & lors que ie luy baillé ladite renonciation pour signer, Dagon commença à luy dire; Si ce n'estoit le Penitencier, i'aurois le papier & le mettrois avec la cedula du sang de ton cœur, & aussi tost qu'elle eust signé, & que i'eus repris le papier: Tous les Diabes tant ceux d'alentour d'elle que de moy, s'en allerent avec vn grand bruit: Elle se souuient qu'après la renonciation écrite quelque temps après Dagon avec ses compagnons reuinent avec formes horribles, pour la faire renoncetout de nouveau à la renonciation faite entre nos mains, ausquels elle fit de grandes resistances, & la prirent ayant ouuert la basse fosse, luy meirent la teste en-bas & les pieds en-haut l'espace de trois heures, avec mille & mille secouffes qu'ils luy firent, & voyans lesdits Diabes qu'ils ne luy pouuoient rien faire pour la faire renoncet à la renonciation & à la Confession faite: L'auroient iettée sur la place de son cachot si rudement qu'elle croyoit estre morte, & auoir la teste cassée: car ce n'est pas auoir affaire à du cotton, qu'auoir affaire à ces bestes là: Et la quitterent voyans qu'ils ne gaignoient rien, & le lendemain elle se souuient que ie reuins la voir où verbalement ie luy fis reiterer la renonciation faite en la presence du saint Sacrement, que i'auois porté pour la Communion comme ie fis pour lors, dont elle receut beaucoup de consolation en l'esprit & au corps; ayant vscé la sainte Hostie facilement, & sans empeschement: Ce qui ne luy estoit arriué il y auoit plus de huit mois, ne pouoit pendant ce temps là vser la

4.
saincte Hostie, ressentant vne ligature au col qui l'empeschoit de l'aualler, qui estoit cause que bien souuent elle estoit prise, & croid que c'estoit par des Sorciers, les Diabes n'ozans y toucher, & ayans commencé du depuis ce temps là à se mieux porter, & mesme n'a esté visitée d'aucun Diable, sinon qu'au temps que i'estois à Louviers exorcizant Lucifer le Rebelle, dont estoit tranaillec Soeur Marie du saint Esprit, lequel ie forçois de rendre la cedula, comme Dagon luy auoit dit dedans le cachot, luy disant le Penitencier fait du bruit à Louviers, il veut faire rendre la cedula: Mais il ne la fera rendre que par toy à qui ie l'ay fait faire, mais ie l'en empescheray bien: Car ie te feray mourir auparauant qu'il vienne, & elle a ferme croyance que ce Diable estoit Dagon; Et de fait, elle estoit desesperée de ne recevoir aucune consolation dans son cachot, & aimoit mieux mourir que de viure. En suite de quoy où vn Ieudy pendant mon sejour à Louviers, la nuit entre le Mercredy & Ieudy le Diable Dagon estoit venu à elle luy disant: (qui luy apportoit de quoy la nourrir,) & de fait, le Ieudy au matin sur les quatre heures, il estoit venu à elle, luy apporter du verre pilé & mis en poudre dedans ses deux mains, estant en forme de Diable comme elle en a parlé la premiere fois qu'il lui en apparut dans le cachot, luy disant: qu'elle prist cela, & que c'estoit pour la faire mourir; A quoy elle ne fit pas grande resistance, estant au desesperoir, & ayant plustost enuie de mourir que de viure. De sorte que le Diable prenant de la mie d'vne miche qu'on luy auoit apporté le iour auparauant & l'ayant meslé avec ledit verre, luy auoit fait prendre, & comme elle en eut la premiere bouchée dans la gorge, elle commença à dire qu'elle ne vouloit pas aualler, & qu'elle se vouloit Confesser auant que de mourir, & alors Dagon seul l'a prenant de violence, luy fit aualler, disant, qu'il la feroit mourir auant la Confession, le tenant près d'vne heure pour la faire aualler. Et en fin elle aualla avec de grandes forces, & se souuint que le Diable à son arriué luy fit toucher ce verre, pour luy faire voir que s'en estoit; Le Diable s'en alla, & là quitta iusques sur les huit heures: Quatre heures après qu'il luy en apporta encore d'autre vn peu plus gros estant avec toute sa troupe, la coucha tout son long sur son lit, & prenant vne cuillier qu'elle auoit dans son cachot, dans laquelle il met de
l'eau

5
L'eau claire qui estoit avec de ce verre, luy fit aualler de force avec des violences extrêmes, ayant eu des efforts de vomir, luy disant, tu as tout ce qu'il te faut pour mourir, si mon Maître ne t'en empesche, & luy en donna six ou sept fois dans la cuillier, & en souffrit de tres-grands maux au haut de l'estomach: bien-trois heures, & cela descendant dans les intestins, pensoit les auoir tous coupez, & les Diables ne la quitterent plus, esperans quelle deuoit mourir sur le midy quatre heures après le diable avec sa troupe luy en presenta des morceaux gros comme les bout des doigts & larges de la largeur du petit doigt qui estoient comme du verre du fonds d'une bouteille, & chaque morceau luy demouroit long temps au gosier & fut plus de deux heures ce coup là à presdre ce que le diable luy donna luy presentant le morceau luy faisant auaruant manier, & elle croit que ce verre estoit d'une bouteille de verre couuerte d'ozier, qu'elle auoit dans son cachot & qui luy seruoit quand elle estoit malade à mettre son boire, parce que depuis elle l'a retrouvée dans son cachot sans verre, n'y ayant que l'ozier à moitié couppe, & ne s'en estoit apperceuë que lors qu'elle en fut retirée pour estre amenée où elle est à present, ce qu'elle assure veritable sur le Sacrement present: Et quatre heures après sur les huit heures du soir, il luy fit prendre encore la mesme chose, luy presentant plusieurs morceaux de gros verre qu'il luy fit aualler, & comme il luy faisoit aualler il l'a retirait, ce qui luy fit ietter beaucoup de sang, & ce fut alors qu'elle souhaitta plus que iamais de se Confesser, & enuoya à Monsieur le Promoteur pour auoir un Confesseur, en son absence. Elle passa la nuit en la compagnie de Dagon & de sa troupe, la voyant visiblement, esperans qu'elle deust mourir luy disant, que si elle ne raouroit de ce coup là, qu'il l'alloit traicter d'une autre façon: Ce qui fut commecé le Vendredy au matin, le Diable luy ayant apporté un cousteau luy dit, qu'il l'a falloit saigner, & qu'il vouloit la saigner luy-mesme, auquel elle fit beaucoup de resistance disant, qu'elle auoit trop souffert, & alors par sa troupe elle fut prise: Dagon luy lia les bras, & prit le cousteau & luy donna deux fois dans la veine Cephalique du bras droit, & n'ayant peu auoir du sang il dit, qu'il alloit trouuer un autre moyen, & qu'il alloit couper la veine tout-à-fait: Et de fait, luy donna trois

coups de rasoir sur la veine du mesme bras, d'où il seroit sorti plus de quatre poissettes de sang, disant qu'il empescheroit que personne ne vit ce coup là, & comme elle saignoit en quantité le Diable luy dit, & quoy tu vis encore? N'emporteray-je point ton ame, mon Maistre ne le veut-il point? Il ay vn dessein que ie ne te diray point, & ne la quitta tout le long de la iournee; luy prochant de fois à autre qu'elle auoit la vie bien dure, & la uieit enluyuant, il reuint & d'un meisme cousteau luy encizela la gorge: Disant, que c'estoit par là qu'elle finiroit ses iours, & luy fit seulement vne entaillee. Mais auparauant il l'auoit sollicitée de renoncer au Baptesme, elle dit qu'elle ne renonceroit point du tout, & luy dit, que le Penitencier estoit à Louviers pour faire rendre la cedula: Mais qu'il ne la retireroit point là, & que luy Dagon la rapporteroit auprès de son corps quand elle seroit morte, & ayant eue vn dessein, qu'il auoit. Et le Samedi luy apporta vn cousteau sur les deux heures au matin, qui luy mit luy-mesme dans le corps, vn doigt au-dessous du nombril, qui entra iusqu'au manche, d'où il sortit grande quantité de sang, & après il la coucha sur son matras, & la couvrit de sa couverture qui faisoit entrer le cousteau, & le Diable de fois à autre luy prenoit la main, & d'icelle faisoit enfoncer luy disant: C'est à ce coup que ie rapporteray ta cedula près ton corps. Et de vray elle dit qu'elle croyoit mourir, elle fut bien iusques à six heures au matin en cet estat le cousteau dans le corps, & après l'arfit le uer & luy dit, qu'il falloit qu'elle mesme ostast le cousteau, & de fait present le Diable avec sa troupe elle l'osta de sa main. Et dit; le Voy bien que mon Maistre ne veut pas que tu meure, & ie ne rapporteray la cedula escrite de ton sang qu'en sa presence, de laquelle chose eile me donna communication, faisant voir à la Concierge la playe qu'elle auoit par la permission que nous lui en donnasmes: Ce qui nous donna sujet de faire des Exorcismes dans lesquels la cedula fut rendue. Et le lendemain par Exorcismes on fit sortir le Diable qui se nommoit Dagon, pour ne plus reuenir, comme l'en ay dressé le procès verbal, & depuis elle n'a veu Dagon. Elle a sçeu par les autres Diables qui l'on visitée, que Dagon estoit à Louviers au corps de Marie du S. Esprit, d'où il ne sortiroit qu'en sa presence, & lui ont dit, qu'ils estoient enuoyez par Dagon pour la tourmenter, ce qu'ils ont

fait tous les iours, où l'vn d'iceux luy a trois fois apporté vn livre
qui traite du Desespoir contre Dieu & contre le Sacrement,
luy ont apporté vn couteau pour la tuer: Et de fait luy auoient
monstré la place pour le ficher sur la palpitation du cœur, luy
disant, que leur Maistre se vouloit trouver à sa mort, elle ne veu-
lut prendre le couteau & le r'emportèrent. Ilz sont venus en-
core depuis: Mais Dieu luy a fait la grace d'y resister par nostre
assistance. Elle seait qu'après sa Confession, lors que ie vou-
lois luy donner l'absolution, luy ayant fait mettre la main sur le
sainct Sacrement, pour renoncer auparauant au Diable, auoit
entendu comme moy vn grand bruiet dans le cachot, qui ne
pouuoit souffrir cette renonciation & absolution, lui dit depuis,
qu'il eust bien empêché cette action si ie n'eusse eu son Maistre:
Et de fait le iour precedent au matin, estant allé pour la confes-
ser sans le sainct Sacrement, le Diable auoit esté long temps
proche d'elle, & puis après sur mon espaule gauche, me faisant
des menaces, & taschant de l'interrompre commençant sa Con-
fession, qui ne fut acheuée que le lendemain, elle dit que du de-
puis Dimanche dernier, le Diable tant qu'elle a esté dans le ca-
chot du bas, lui a osté la moitié de son manger & quelquesfois le
tout. Elle se souuient que le Mercredi le Diable pendant moz
voyage à Louviers, le Diable s'est apparu à elle en forme de
Monsieur Langlois Confesseur des Religieuses, qui la tenta &
força l'espace de deux heures d'auoir son habitation charnelle,
à quoi elle resista, & après changea de forme & parut vn Dia-
ble. Elle dit que Lundi dernier le Diable enuoyé de Dagon
dit, qu'on auoit osté le corps de Picard de l'Eglise, & qu'on l'a-
uoit ietté dans vne Marniere d'où il deuoit auoir du procès, &
que ceux qui lui auoient tramé de la besongne d'estre lors en
prison, lui trameroient encore de la peine, pour se descharger
sur elle. Et dit que depuis qu'elle est çà-haut, qu'elle n'a point
veu le Diable: Ce qu'elle dit pour la décharge de sa conscience.

*Magdeleine renonce de tout son cœur aux Diables, & reuoque toutes
les promesses cy-deuant faites, se donnant à Dieu tres-intimement.
Ce qu'elle a juré en nostre presence la main sur le sainct Sa-
crement, le Ieudy vingt-huit May mil six cens quarante trois.*

Signé,

DEIUSACIE.

Magdeleine de la Resurrection.

A PARIS, Par François Leauquet, en l'Isle du Palais, 1643.

